
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Berger d'Anatolie

Taille : Large.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs sont acceptables.

Texture et longueur du poil : Poil court à mi-long; dense avec un sous poil épais.

Corps : Dos plutôt court; légèrement plus long que haut; poitrine bien descendue.

Forme et attache des oreilles : De taille moyenne; triangulaires; arrondies à l'extrémité.

Forme et port de la queue : Longue; attachée haut; portée avec l'extrémité enroulée sur le dos

chez le chien alerte.

Pieds : Coussinets épais; doigts bien cambrés.

Caractéristiques uniques : Puissant de construction, forte tête, museau légèrement plus court que le crâne.
